



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	45	4	0

**OBJET : 11-1 - GROUPE
SCOLAIRE JACQUES PREVERT -
REHABILITATION - EXTENSION DES
ESPACES DE RESTAURATION -
LANCLEMENT D'UN APPEL D'OFFRES
POUR L'ATTRIBUTION DE LA MISSION
DE MAITRISE D'ŒUVRE - ELECTION DU
JURY**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2110/14

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **12/06/14**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **16 JUIN 2014**

Pour le Maire,
L'Attaché Territorial,


A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 5 juin 2014

Le jeudi 5 juin 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 30/05/14, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, Mme Monique CANOVA, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Angèle MURATORI à Mme Anne-Marie DUMONT
M. Yves DAHAN à M. Eric PAUGET
Mme Annie CLECH à M. Lionel TIVOLI
M. Tanguy CORNEC à Mme Anne CHEVALIER

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

11-1 - GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT - REHABILITATION - EXTENSION DES ESPACES DE RESTAURATION - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR L'ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - ELECTION DU JURY

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Lors de sa séance du 12 juillet 2013, le Conseil municipal a adopté le principe de la réalisation de l'opération portant sur le groupe scolaire Jacques Prévert et plus précisément sur :

- la réhabilitation du clos et couvert de l'école en privilégiant les aspects environnementaux en matière d'éco énergie ;
- l'agrandissement de l'espace de restauration en cohérence avec le nombre d'enfants accueillis à la cantine et des cuisines en conséquence en introduisant la création d'une zone self ;
- la rénovation extérieure des bâtiments ainsi que des logements de fonction ;
- l'aménagement d'un local de stockage dans l'ancienne loge du gardien.

Le montant prévisionnel de l'opération au terme de l'étude de faisabilité s'élève à 2 750 000€ HT.

Lors de cette même séance, le Conseil municipal a décidé du lancement d'un appel d'offres restreint pour l'attribution de la mission d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire Jacques Prévert et l'extension des espaces de restauration.

Par conséquent, le Conseil municipal avait procédé à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants du jury de l'appel d'offres restreint de maîtrise d'œuvre.

Depuis, la 1^{ère} phase de la procédure du concours de Maîtrise d'œuvre, consistant à la sélection des candidats admis à concourir, a été réalisée.

Compte tenu du renouvellement du conseil, il convient de procéder à une nouvelle élection des membres du jury de concours.

Comme précédemment, ce jury sera composé dans les conditions définies à l'article 24 I b du Code des Marchés Publics :

- le Président (Monsieur le Maire ou son représentant) ;
- cinq membres élus au sein du conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- deux personnalités ayant un intérêt particulier au regard de l'ouvrage à réaliser, désignés par le Président ;
- quatre maîtres d'œuvres disposant des qualifications professionnelles exigées pour participer au concours ou des qualifications équivalentes, au regard de l'ouvrage à réaliser, désignés par le Président.

Soit un jury de 12 membres à voix délibérative.

Par ailleurs, le représentant du Service en charge de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant et Monsieur le Trésorier Municipal seront invités à participer à ce jury avec voix consultative.

En outre, le Président pourra faire appel aux agents du pouvoir adjudicateur compétent dans le domaine qui fait l'objet de la consultation et en matière de marchés publics, avec voix consultative. Le jury pourra également auditionner toute personne susceptible d'apporter des informations utiles ou une expertise supplémentaire.

Le jury émettra un avis motivé sur les candidatures et sur les offres. Après avis du jury, la Commission d'Appel d'Offres se réunira pour attribuer le marché.

OUI CET EXPOSE

11-1 - GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT - REHABILITATION - EXTENSION DES ESPACES DE RESTAURATION - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR L'ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - ELECTION DU JURY

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- PROCEDE, au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants du jury de concours dans le cadre de l'appel d'offres restreint relatif à la réhabilitation du groupe scolaire Jacques Prévert et pour l'extension des espaces de restauration ;

Se portent candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Liste Majorité	
Yves DAHAN	Jacqueline DOR
Françoise THOMEL	Hassan EL JAZOULI
Anne-Marie DUMONT	Alexandra BORCHIO-BONTIMP
Alain CHAUSSARD	Patrick DULBECCO
Liste Rassemblement Bleu Marine pour Antibes	
Tanguy CORNEC	Lionel TIVOLI
Liste La Gauche Unie Solidaire et Ecologique – Front de Gauche	
Michelle MURATORE	Cécile DUMAS
Pierre AUBRY	

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	49
b. A déduire : bulletins blancs ou nuls	0
c. Reste pour le nombre de suffrages exprimés	49
d. Majorité absolue	25

Ont obtenus

CANDIDATS	Nombre de voix
Liste Majorité	41
Liste Rassemblement Bleu Marine pour Antibes	5
Liste La Gauche Unie Solidaire et Ecologique – Front de Gauche	3

11-1 - GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT - REHABILITATION - EXTENSION DES ESPACES DE RESTAURATION - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR L'ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - ELECTION DU JURY

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Répartition au plus fort reste

Quotient électoral

suffrages exprimés	49
/nombre sièges à pourvoir	5
QE	9,8

1ère répartition au quotient

	Nbre voix obtenues	/QE	total	Nbre de sièges obtenus
Liste Majorité	41	9,80	4,18	4
Liste Rassemblement Bleu Marine pour Antibes	5	9,80	0,51	0
Liste La Gauche Unie Solidaire et Ecologique – Front de Gauche	3	9,80	0,31	0

2ème répartition au plus fort reste

	Nbre voix obtenues	- (sièges obtenus x QE)	total	Nbre de sièges obtenus
Liste Majorité	41	39,20	1,80	0
Liste Rassemblement Bleu Marine pour Antibes	5	0,00	5,00	1
Liste La Gauche Unie Solidaire et Ecologique – Front de Gauche	3	0,00	3,00	0

Répartition des sièges

	Nbre de sièges obtenus
Liste Majorité	4
Liste Rassemblement Bleu Marine pour Antibes	1
Liste La Gauche Unie Solidaire et Ecologique – Front de Gauche	0

11-1 - GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT - REHABILITATION - EXTENSION DES ESPACES DE RESTAURATION - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR L'ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - ELECTION DU JURY

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Sont déclarés élus pour siéger au sein du jury de concours dans le cadre de l'appel d'offres restreint relatif à la réhabilitation du groupe scolaire Jacques Prévert et pour l'extension des espaces de restauration :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Yves DAHAN	Jacqueline DOR
Françoise THOMEL	Hassan EL JAZOULI
Anne-Marie DUMONT	Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Alain CHAUSSARD	Patrick DULBECCO
Tanguy CORNEC	Lionel TIVOLI

Accusé réception Sous-préfecture
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.11-1 - GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT - REHABILITATION - EXTENSION DES ESPACES DE RESTAURATION - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR L'ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE - ELECTION DU JURY -

Date de transmission de 16/06/2014

l'acte :

Date de réception de 16/06/2014

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM2110-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140605-DCM2110-14-DE

Date de décision : 05/06/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public